

MAAF ITINÉRAIRES MAI 2019

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE ADOSSÉ
À UN TITRE DE CRÉANCE ET PRÉSENTANT UN
RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU
TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

Winalto

ASSURANCE VIE WINALTO

OFFRE LIMITÉE DU 2 MAI 2019 AU 26 JUILLET 2019
(SOUS CONDITIONS ET SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ).

Durée d'investissement conseillée : 8 ans
maximum (hors cas de remboursement
anticipé automatique comme décrit en page 3).

Document à caractère publicitaire



UN SUPPORT INDEXÉ À L'INDICE MSCI EUROPE COUNTRIES ESG SELECT 50 POINTS DECREMENT

L'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est un indice de marché actions créé par MSCI dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par MSCI. Il est composé de 50 sociétés appartenant aux 4 pays suivants : France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

L'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est composé des **50 premières sociétés des quatre pays cœur de la zone Euro** (France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas) sur la base de leur capitalisation boursière. Sa composition est revue sur une fréquence trimestrielle.

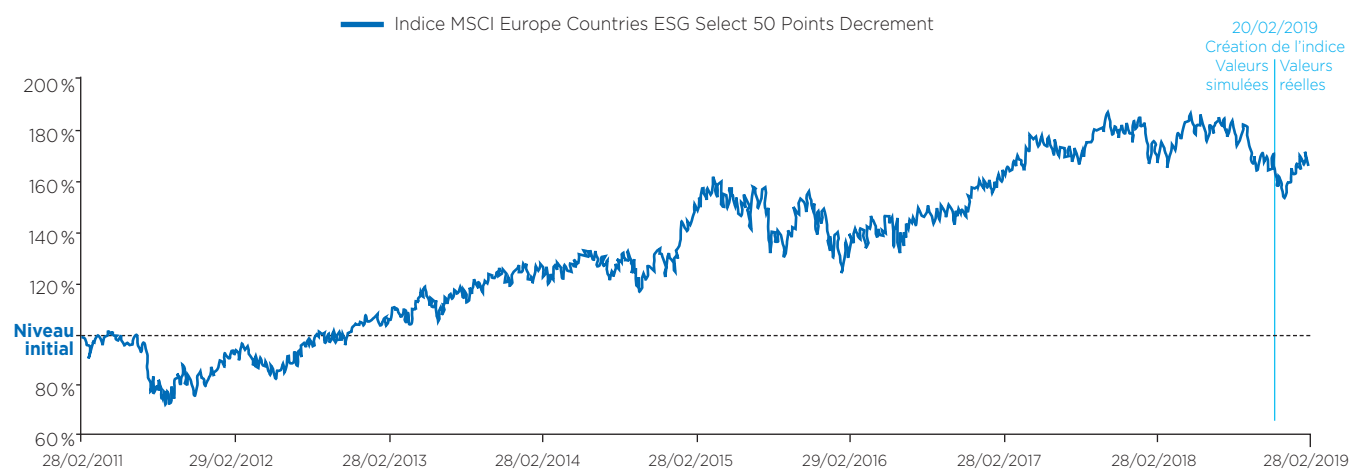
Ces sociétés sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) établie par MSCI afin de les évaluer sur l'impact environnemental de leurs activités (changement climatique, ressources naturelles, pollution et déchets, opportunités environnementales), la qualité de leurs relations sociales (capital humain, responsabilité produit, opposition des parties prenantes, opportunités sociales) et la qualité de leur gouvernance (gouvernance d'entreprise, comportement éthique).

La pondération de chaque société dans l'indice dépend de sa notation « ESG » établie par MSCI et de sa capitalisation boursière. Ainsi, à chaque rebalancement trimestriel, les composants de l'indice bénéficiant d'une bonne notation « ESG » verront leur pondération par capitalisation boursière sur-pondérée et inversement pour ceux ayant une moins bonne notation « ESG ».

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement à 1004 points (niveau de l'indice en date du 27/02/2019) est équivalent à un niveau de 163.48 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3282.77 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 116,94 points par an depuis 2010 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2018).

L'indice est accessible entre autres sur le site de MSCI (www.msci.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : M8CXESG Index; code ISIN : GB00BJP13679).

Performances historiques (entre le 28 février 2011 et le 28 février 2019)



Source : Barclays, MSCI au 28/02/2019

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'indice a été lancé le 20 février 2019. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur (Barclays Bank PLC) n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

EN BREF

- Un support indexé sur l'indice **MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement**, **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire** de 50 points d'indice par an.
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, à partir de l'année 6**, avec l'opportunité de recevoir⁽¹⁾, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, **un coupon brut⁽³⁾ de 6 % par année écoulée**, si à l'une des dates de constatation intermédiaire (soit le 11 août 2025 ou le 10 août 2026), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
 - L'opportunité de bénéficier d'un coupon brut⁽³⁾ de 48 % (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 6 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial à la date de constatation finale (soit le 9 août 2027).
 - Le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, dès lors que le niveau final de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale (soit le 9 août 2027).
 - Dans le cas contraire, vous subissez **une perte en capital partielle ou totale**.

EN DÉTAIL

Date de constatation initiale

Le 9 août 2019, le niveau de clôture de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est retenu comme niveau initial de l'indice.

Un remboursement anticipé automatique possible les années 6 et 7...

Les années 6 et 7, si le niveau de clôture de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement, à l'une des dates de constatation intermédiaire (le 11 août 2025 ou le 10 août 2026) est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 25 août 2025 ou le 24 août 2026) :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
 - Et un coupon brut⁽³⁾ de 6 % par année écoulée, soit :
 - **36 %** si le remboursement a lieu en année 6,
 - **42 %** si le remboursement a lieu en année 7.
- Le remboursement automatique anticipé met fin au support⁽¹⁾.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 23 août 2027) :

• Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 9 août 2027), est supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
- Et un **gain brut⁽³⁾ de 48 %** (soit un coupon brut⁽³⁾ de 6 % par année écoulée).

• Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 9 août 2027), est strictement inférieur à 70 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 9 août 2027), est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :

- Le capital initialement investi⁽²⁾ **diminué de la baisse finale de l'indice**.

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto. Le support n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

SCÉNARIOS DE MARCHÉ

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel net précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 0,60% hors prélèvements sociaux et fiscaux.

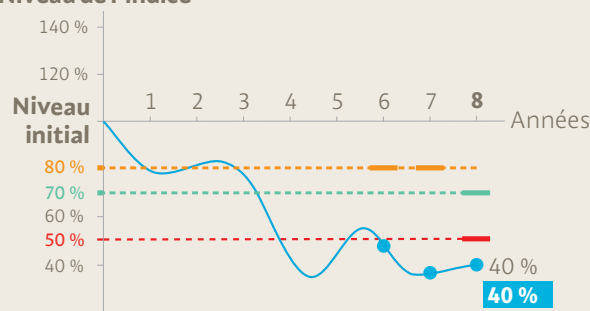
- Évolution de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement
- Niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement aux dates de constatation intermédiaire et finale
- Barrière de remboursement automatique avec coupon brut⁽¹⁾ par anticipation
- Seuil de perte en capital à la date de constatation finale
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽²⁾
- Barrière de remboursement finale avec coupon brut⁽¹⁾ à l'échéance

1 Scénario défavorable :

baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)

- Niveau final de l'indice : 40% du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit 40% du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-11,25%** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- **Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60%. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.**

Niveau de l'indice

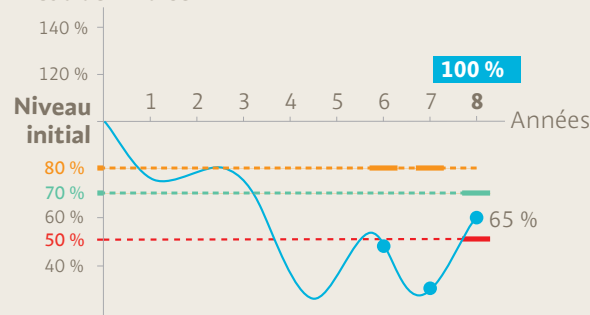


2 Scénario intermédiaire :

baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)

- Niveau final de l'indice : 65% du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-0,60%** (contre un taux de rendement actuariel net de -5,76% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Niveau de l'indice

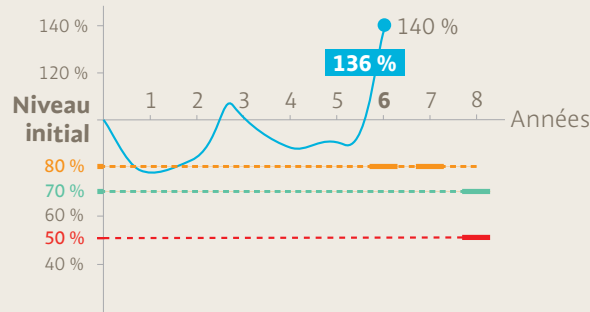


3 Scénario favorable et plafonnement du gain au montant du coupon brut⁽¹⁾ :

hausse de l'indice sur 6 ans, et clôture à la date de constatation intermédiaire au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (80% du niveau initial de l'indice)

- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 6 : 140% du niveau initial.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 6 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un coupon brut⁽¹⁾ de 6% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 36%⁽¹⁾), soit un total brut⁽¹⁾ de 136%.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **4,55%** (contre un taux de rendement actuariel net de 5,05% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Niveau de l'indice



Le plafonnement du gain au montant du coupon brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire (respectivement à la date de constatation finale), l'indice clôturerait exactement à 80% (respectivement 70%) de son

niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 6% bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

Taux de rendement actuariels futurs, **dans le cas d'un remboursement avec gain en année 6, 7 ou 8, si l'année considérée, le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial pour les années 6 et 7, ou à 70 % de son niveau initial pour l'année 8.**

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾		
	Année 6	Année 7	Année 8
Coupon brut⁽²⁾ (si le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial pour les années 6 et 7, et à 70 % de son niveau initial pour l'année 8)	(6 % x 6) = 36 % ⁽²⁾	(6 % x 7) = 42 % ⁽²⁾	(6 % x 8) = 48 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,60 %)	4,55 %	4,44 %	4,34 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MAAF ITINÉRAIRES MAI 2019 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 25 août 2025 (année 6) ; 24 août 2026 (année 7) ; échéance le 23 août 2027 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

AVANTAGES

- MAAF Itinéraires Mai 2019 vous permet de vous exposer à un indice composé des 50 plus grosses capitalisations boursières issues des 4 pays cœur de la zone Euro (France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas) dont la pondération au sein de l'indice est ajustée selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) : **MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement**.
- Les années 6 et 7, dès lors qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement **est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽¹⁾ alors votre capital initialement investi⁽²⁾ **et un coupon brut⁽³⁾ de 6% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et que le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement **est supérieur ou égal à 70% de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽¹⁾ **un coupon brut⁽³⁾ de 48%** (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 6% par année écoulée), en plus du capital initialement investi⁽²⁾.
- Votre capital initialement investi⁽²⁾ sera remboursé à l'échéance des 8 ans si, à la date de constatation finale, le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement **est supérieur ou égal à 50% du niveau initial de l'indice**.

INCONVÉNIENTS

- MAAF Itinéraires Mai 2019 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si le niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est strictement inférieur à 50% de son niveau initial). Une faible variation à l'échéance du niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement autour des seuils de 50% et de 70% de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MAAF Itinéraires Mai 2019.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (Barclays Bank PLC)**, qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement ou de faillite de cette entité**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Le gain est plafonné au montant du coupon brut⁽³⁾ soit à 36%, 42% et 48%** selon l'année de remboursement (années 6 à 8), même si l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 6 ans et 8 ans.
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas de l'année 1 à 5.
- L'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement est calculé, **dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto. Le support n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

■ Code ISIN	FR0013406519										
■ Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance										
■ Émetteur	Barclays Bank PLC (Notations ⁽¹⁾ : Moody's : A2, S&P : A, Fitch : A+)										
■ Valeur nominale	100 €										
■ Souscription	Du 2 mai 2019 au 26 juillet 2019 (sous conditions et réserve de disponibilité)										
■ Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum										
■ Commissions de distribution	Des commissions ont été payées par Barclays Bank PLC à MAAF Vie au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 0,80% TTC du montant de l'émission. Le détail de ces commissions est disponible auprès de MAAF Vie sur demande.										
■ Sous-jacent	MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement - Code Bloomberg : M8CXESG Index										
■ Dates clés	<p>Date d'émission : 29 avril 2019</p> <p>Date de constatation initiale : 9 août 2019</p> <table border="0"> <tr> <td>Dates de constatation intermédiaire :</td> <td>Dates de remboursement anticipé automatique :</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 11 août 2025</td> <td>Année 6 : 25 août 2025</td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 10 août 2026</td> <td>Année 7 : 24 août 2026⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Date de constatation finale :</td> <td>Date de remboursement final :</td> </tr> <tr> <td>Année 8 : 9 août 2027</td> <td>Année 8 : 23 août 2027⁽²⁾</td> </tr> </table>	Dates de constatation intermédiaire :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 6 : 11 août 2025	Année 6 : 25 août 2025	Année 7 : 10 août 2026	Année 7 : 24 août 2026 ⁽²⁾	Date de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 9 août 2027	Année 8 : 23 août 2027 ⁽²⁾
Dates de constatation intermédiaire :	Dates de remboursement anticipé automatique :										
Année 6 : 11 août 2025	Année 6 : 25 août 2025										
Année 7 : 10 août 2026	Année 7 : 24 août 2026 ⁽²⁾										
Date de constatation finale :	Date de remboursement final :										
Année 8 : 9 août 2027	Année 8 : 23 août 2027 ⁽²⁾										
■ Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg										
■ Liquidité	Barclays Bank PLC s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat/vente de 1%.										
■ Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une valorisation du titre de créance sera aussi assurée par un organisme indépendant de Barclays Bank PLC.										
■ Documentation juridique	La documentation juridique est composée du prospectus de base daté du 10/08/2018 (qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'AMF), des suppléments à ce prospectus, des Conditions définitives d'émission (« Final Terms ») datées du 29/04/2019 et du résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). La documentation juridique est disponible sur simple demande auprès du service juridique de la Barclays Bank PLC. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social : 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom.										
■ Éligibilité du support	Contrat d'assurance vie Winalto.										

(1) Notations de crédit au 26 février 2019. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez le risque éventuel de faillite et/ou de défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC) du support.

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie Winalto dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (23 août 2027 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto. L'assureur (MAAF Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie Winalto et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site www.maaf.fr/rubrique/Epargne.

Facteurs de risque : Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de crédit : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC), à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à maturité peut être inférieur au montant de l'investissement initial, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire de rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours en raison non seulement de l'évolution du prix de tout actif sous-jacent, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt, de la qualité de crédit de l'Émetteur, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Disponibilité du Prospectus

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 29 avril 2019, se rattachant au prospectus de base en date du 10 août 2018, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-021077 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site <http://www.barclays.com/barclays-investor-relations/results-and-reports/results.html> et <http://irreports.barclays.com/prospectuses-and-documentation/structured-securities/prospectuses>, sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social : 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de MAAF Vie.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus du produit afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions générales de vente : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN T DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ(E) À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Barclays Bank PLC à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

MAAF Itinéraires Mai 2019 est un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie, tel que visé dans le code des assurances (ci-après le « Contrat »). Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Avertissement relatif à l'indice : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. (« MSCI »). Les noms MSCI et MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement sont des marques de service de MSCI ou de ses filiales et ont été concédés sous licence à des fins d'utilisation par Barclays. Les instruments financiers mentionnés dans les présentes ne sont ni parrainés, ni endossés, ni promus par MSCI, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces instruments financiers. Les conditions définitives de ces instruments financiers contiennent une description plus détaillée de la relation limitée que MSCI entretient avec Barclays et de tout autre instrument financier associé. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ce produit, ni aucune autre personne ou entité, ne doit utiliser ou faire référence au nom commercial, à la marque de commerce ou la marque de service de MSCI pour sponsoriser, approuver, commercialiser ou promouvoir ce produit sans avoir au préalable contacté MSCI afin de déterminer si l'accord de MSCI est requis. En aucun cas, une personne ou une entité ne peut prétendre à une affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.



MAAF Vie

Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé
RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances
N° TVA Intracommunautaire : FR 82 337 804 819 - Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY

Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 09 - maaf.fr